



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°7/ 2019 - 2020

Réunion du 13 mars 2020

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Gérard BAUMANN - Jacques BOULOGNE - Cyril CHAUMONT - Michel COPINNE - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel GOTTE - Marc HAENEL - Gérard JANTET - André PETTE - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **GOXWILLER – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 164 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 19/02/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 19/02/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **ARTZENHEIM – STADE DU SPONECK - NNI 68 009 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 13/01/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 13/01/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **BALDERSHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 015 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/11/2016.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 15/01/2019.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ L'AOP en date du 05/02/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15/01/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **BANTZENHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 020 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 05/02/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 05/02/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **BANTZENHEIM – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 68 020 01 02**

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau Foot A11 en date du 05/02/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 05/02/2030, sous réserve de mettre en conformité la main courante à 2,50m (au lieu de 2,10m), ainsi que les crochets d'attache pour les filets (soudés sur les buts), sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **BARTENHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 021 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 15/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 4 en date du 14/01/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur REY, membre de la CRTIS, en date du 16/01/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 4, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **DANNEMARIE – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 068 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 15/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 22/01/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 22/01/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **WITTENHEIM – STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 - NNI 68 376 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 04/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 17/01/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 17/01/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **WITTENHEIM – STADE PIERRE DE COUBERTIN 2 - NNI 68 376 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 17/01/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17/01/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **DINGSHEIM – STADE INTERCOMMUNAL - NNI 67 097 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau Foot A11 en date du 05/02/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 05/02/2030, sous réserve de mettre en conformité la ligne de touche par rapport à la main courante (à 2,50 m), les poteaux des buts amovibles par rapport à la ligne de touche (à 2,50 m) et les bancs de touche par rapport à la ligne de touche (à 2,50 m), sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **EBERSMUNSTER – STADE MUNICIPAL - NNI 67 116 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 02/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau Foot A11 en date du 03/10/2019.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 03/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **PETERSBACH – STADE MUNICIPAL - NNI 67 370 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 02/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau Foot A11 en date du 04/12/2019.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 04/12/2029, sous réserve de mettre la main courante à distance réglementaire (2,00m au lieu de 2,50m), sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SCHIRRHEIN – STADE OSCAR HEISSERER - NNI 67 449 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 09/10/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau 4 en date du 05/11/2019.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur JANTET, membre de la CRTIS, en date du 05/11/2019
- ✓ L'AOP en date du 04/02/2020

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau 4, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **WEYERSHEIM – STADE DE LA ZORN 1- NNI 67 529 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 09/08/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau 4 en date du 17/09/2019.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur JANTET, membre de la CRTIS, en date du 05/02/2020
- ✓ Le plan du terrain

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau 4, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **BALSCHWILLER – STADE SAINT ANTOINE - NNI 68 018 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau Foot A11 en date du 11/12/2019.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 11/12/2029, sous réserve de mettre la main courante à distance réglementaire (2,00m au lieu de 2,50m), sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **HAGENTHAL LE BAS – STADE DU LERTZBACH 1 - NNI 68 120 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 27/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau 4 en date du 02/03/2020, en tenant compte des contraintes pour la mise à 68 mètres.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur BAUMANN, membre de la CRTIS, en date du 02/03/2020

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau 4, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **PULVERSHEIM – STADE XAVIER GROSHAENY 2 - NNI 68 258 02 01**

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 30/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau 6 en date du 04/02/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 04/02/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **KEMBS – STADE RHÉNAN 1 - NNI 68 163 02 01**

Cette installation était classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 22/08/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 4 SYE en date du 23/07/2019.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur BAUMANN, membre de la CRTIS, en date du 23/07/2019

Elle propose la confirmation de classement sous réserve de la mise en conformité des bancs de touche (4m au lieu de 5m), rappelle que de nouveaux tests in situ sont exigibles pour le 09/06/2020 et transmet à la CFTIS pour validation.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

➤ **WEITBRUCH - COMPLEXE SPORTIF STRIETH - NNI 67 523 02 01**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la création d'un terrain en pelouse naturelle.

Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le Niveau 5.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable en date du 13/01/2020
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan

La CRTIS met la demande d'avis préalable en attente de plans côtés.

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **WEITBRUCH - COMPLEXE SPORTIF STRIETH - NNI 67 523 02 02**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique, le choix du gazon n'est pas précisé dans les documents joints.

Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le Niveau 5 SYE.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable en date du 13/01/2020
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plans non côté

La CRTIS met la demande d'avis préalable en attente de plans côtés.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ **UNGERSHEIM – STADE JEAN SPAETY 1 – NNI 68 343 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/03/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation, sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014. Terrain de 105m x 68m

Le projet indique 17 arroseurs de type RAIN BIRD.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable en date du 24/01/2020
- ✓ Plan d'implantation des arroseurs
- ✓ Descriptif des arroseurs utilisés

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet d'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- PV du 04/03/2020

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

➤ **BUHL – STADE MUNICIPAL - NNI 68 177 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 08/06/2026.

La Commission prend connaissance de la modification de l'installation d'un arrosage.

La Commission propose le maintien du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 08/06/2026.

➤ **HEIMSBRUNN – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 129 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 19/11/2027.

La Commission prend connaissance de la création d'un ensemble vestiaires.

La Commission propose le maintien du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 19/11/2027.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ DINGSHEIM GRIESHEIM – STADE INTERCOMMUNAL - NNI 67 097 01 01

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau EFoot A11 en date du 15/01/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen = 176 lux ; uniformité = 0,56 ; Rapport Emini / Maxi = 0,32.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 15/01/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.2. Confirmation de classement

➤ BINDERHNHEIM – STADE DU LEH 1 – NNI 67 040 01 01

Cette installation était classée en Niveau EFoot A11 jusqu'au 03/02/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot A11 en date du 11/02/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 154 lux, Uniformité = 0,58, Rapport Emini/Maxi = 0,30.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 11/02/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ BANTZENHEIM – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 68 020 01 01

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 25/11/2016.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 05/02/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 193 lux, Uniformité = 0,70, Rapport Emini/Maxi = 0,53.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 05/02/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ OTTMARSHEIM – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 68 253 01 01

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 19/04/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 03/02/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 219 lux, Uniformité = 0,70, Rapport Emini/Maxi = 0,51.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 03/02/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ RUMERSHEIM LE HAUT – STADE DU CHÂTEAU D'EAU 1 – NNI 68 291 01 01

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 30/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 14/02/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 126 lux, Uniformité = 0,70, Rapport Emini/Maxi = 0,48.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 14/02/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ SCHIRRHEIN – STADE DE LA FORÊT – NNI 67 449 02 01

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 08/02/2018.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau EFoot A11 en date du 16/10/2019.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 146 lux, Uniformité = 0,58, Rapport Emini/Maxi = 0,37.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 16/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ WEITBRUCH - COMPLEXE SPORTIF STRIETH - NNI 67 523 02 02

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 13/01/2020.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m LED (3 par mât).
- ✓ Emh à 163 Lux
- ✓ Fu à 0.80
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,65

La CRTIS met la demande d'avis préalable en attente de plans côtés.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

- FONTVANNES – STADE MUNICIPAL - NNI 10 156 01 01

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 13/01/2021.

La Commission prend connaissance de la création d'un ensemble vestiaires.

La Commission propose le maintien du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13/01/2021.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

PONTFAVERGER - STADE MUNICIPAL - NNI 51 440 02 01

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 en date du 17/02/2020.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, Membre de la CRTIS en date du 17/02/2020
- ✓ AOP en date du 11/02/2020
- ✓ Plan

Dimension : 107 x 58 – pas de vestiaires attribués uniquement à l'aire de jeu.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A11 jusqu'au 17/02/2030 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ BETHENY – STADE LOUIS BLÉRIOT 2 - NNI 51 055 01 02

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E4 en date du 13/01/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Certificat de conformité en date du 13/01/2020
- ✓ Engagement d'entretien en date du 11/02/2020

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 301 lux ; uniformité : 0,70 ; Rapport Emini / Maxi 0,50.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau E4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **GERBEVILLER – STADE DE CONRAD - NNI 54 222 02 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 19/03/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 04/03/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur CHAUMONT, Membre de la CRTIS en date du 04/03/2020
- ✓ AOP en date du 03/03/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 04/03/2030, sous réserve de la réajuster la hauteur des buts (1 à 2 cm), de remplacer les crochets dans les buts, de tracer la zone technique, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **UGNY – STADE JEAN-CLAUDE VALETTI - NNI 54 537 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 02/07/2015.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 07/02/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur RAMPON, Membre CDTIS en date du 07/02/2020
- ✓ AOP en date du 27/02/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 07/02/2030, sous réserve de compléter la clôture et la main courante, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **COSNES ET ROMAIN – PLAINE DE JEUX 2 - NNI 54 138 02 02**

Cette installation est classée en niveau travaux jusqu'au 30/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement, passage de pelouse naturelle à un gazon synthétique.

Pièces fournies :

- ✓ la demande d'avis préalable,
- ✓ la lettre d'intention,
- ✓ des plans fournis
- ✓ les caractéristiques et le type de gazon synthétique qui sera mis en remplacement de l'actuel.

Elle émet un avis favorable pour la mise en conformité de l'installation et la mise en place d'un revêtement en gazon synthétique s'inscrivant dans une installation de niveau 5SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **TRESSANGE – STADE MUNICIPAL - NNI 57 678 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 10/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 18/02/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 18/02/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 18/02/2030, sous réserve d'avoir un lavabo (eau chaude et froide) équipé d'une glace-miroir dans les vestiaires joueurs, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **VOLMERANGE LES MINES – STADE GÉRARD MAUGER - NNI 57 731 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 09/02/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 18/02/2020 suite à la mise en conformité de l'ensemble des vestiaires.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 18/02/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 18/02/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **VOLMERANGE LES MINES – STADE DU BRILL 2 - NNI 57 731 01 02**

Cette installation est classée en Niveau A8 SYE jusqu'au 31/12/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau A8 SYE en date du 18/02/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Plan des vestiaires

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau A8 SYE jusqu'au 18/02/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **VIGY – STADE DE LA FORÊT – NNI 57 716 01 01**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 11/04/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement, passage de pelouse naturelle à un gazon synthétique, le choix du gazon n'est pas précisé dans les documents joints.

Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le Niveau 5 SYE.

Pièces fournies :

- ✓ Lettre d'intention

- ✓ Plans de l'équipement sportif et mobilier
- ✓ Profils en travers type

Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un revêtement en gazon synthétique s'inscrivant dans une installation de niveau 5 SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014, et transmet à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service (dans un délai de 6 mois) et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

➤ CREUTZWALD – SALLE DES SPORTS DU BRECKELBERG - NNI 57 160 99 02

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 en date du 06/02/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée en date du 06/02/2020
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 06/02/2020
- ✓ AOP en date du 13/03/2020
- ✓ PV de la visite de la CDS en date du 06/03/2018
- ✓ Les mesures d'éclairage
- ✓ Les plans de l'ensemble sportif

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 06/02/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1 Classements fédéraux initiaux

10.2 Confirmation de classement

➤ ETZLING – STADE DU LOEBERG – NNI 57 202 01 01

Cette installation est classée en Niveau EFoot A11 jusqu'au 31/07/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot A11 en date du 25/02/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 109 lux, Uniformité = 0,65, Rapport Emini/Maxi = 0,43.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 25/02/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ SARREGUEMINES – STADE DES FAIENCERIES – NNI 57 631 02 01

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E4 en date du 25/02/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen = 229 lux ; uniformité = 0,77 ; Rapport Emini / Maxi = 0,54.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **SARREGUEMINES – STADE DE HAGWALD – NNI 57 631 04 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot A11 jusqu'au 08/11/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot A11 en date du 25/02/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 120 lux, Uniformité = 0,59, Rapport Emini/Maxi = 0,34.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 25/02/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.3 Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1 Classements fédéraux initiaux

11.2 Confirmation de classement

11.3 Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **VIGY – STADE DE LA FORÊT – NNI 57 716 01 01**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 13/02/2020.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (4 par mât).
- ✓ Emh à 203 Lux
- ✓ Fu à 0.80
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,63
- ✓ GR 48,2
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- LAVELINE DEVANT BRUYERES – STADE MUNICIPAL – NNI 88 262 01 01
- BRU – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 88 077 01 02

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Président de la CRTIS
Michel GENDRON